

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 23 Février 2018 à 20H30

Date de convocation : le 16/02/2018
Date d'affichage : le 16/02/2018

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois février à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le seize février de l'an deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, POLLONO Anaïs, MEGY Karl, THUARD Françoise, SOUCHU David, REGOUIN Evelyne, LAINE Magali, IMBERT Philippe arrivé à 21H.

Etaient absents excusés : LUNEL Dominique ayant donné pouvoir à RIVIERE Patrick, FLOQUART Sandrine ayant donné pouvoir à MERCIER Janny, DENIAUD Paulette ayant donné pouvoir à CHOPLIN Pascal, POURCEAU Jean Marie ayant donné pouvoir à LAINE Magali

Absente : JAUSSAUD Florence.

Secrétaire de séance : Patrick Rivière

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 25 janvier 2018
- Décisions prises par délégation
- Approbation du Compte de Gestion du Receveur 2017
- Approbation du Compte Administratif 2017
- Affectation des résultats 2017
- Vote des Subventions 2018
- Débat d'Orientation Budgétaire 2018
- Vote des taux d'imposition 2018
- Délibération pour confier l'acte de la Manchonnerie à l'ATESART
- Délibération demande subvention « Amende de police » (projet Radar Pédagogique)
- Délibération demande subvention « DETR »
- Délibération Adhésion AMF 2018
- Comptes rendus des commissions
 - Motion de soutien à la ligne TER Tours/ Le Mans / Alençon / Caen
- Questions diverses
 - Lettre du Président du Comice Agricole de Joué l'Abbé

➤ Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2018

✚ Non remis à l'avance : sera envoyé la semaine prochaine pour validation au prochain conseil municipal.

➤ Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- + Devis SARL ART 2 TOIT : 485€74 le 19/02/2018 couverture sur abri citerne de fioul au commerce local.
- + Devis ESTIM pour travaux 2018 le 21/02/2018 : 1730€40 pour 10 à 12 passages dans l'année entretien du terrain de football - tonte des espaces verts avec ramassage et évacuation des déchets.
- + Devis ESTIM pour travaux 2018 le 21/02/2018 : 758€ pour 8 à 10 passages dans l'année entretien du parking face au gymnase : tonte parking + fossé entre le rond-point et l'entrée de bourg) + Désherbage.
- + Devis Ched'Homme le 8/02/2018 de 798€ : remplacement du chauffe-eau à la Salle Polyvalente.

ARRETES :

- + Arrêté 48-2018-RH : Prolongation de la Mise en Disponibilité d'Office jusqu'au 16/04/2018 d'un agent technique
- + Arrêté 49-2018-RH : Arrêt de travail du 31/01 au 09/02/2018 d'un agent de service.
- + Arrêtés 4 /5 /6 /7 /8 -2018 : Interdiction d'utilisation du terrain de football sur diverses dates pour cause de conditions météorologiques causant l'engorgement d'eau du terrain.

Approbation du compte de gestion du receveur 2017 - (ANNEXE 1)

Monsieur le Maire informe les membres qu'il convient de procéder à l'examen et à l'approbation du Compte de gestion de Monsieur BUCHET, receveur.

** NOTA : Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

072037
TRES. MAROLLES-LES-BRAULTS



II-1
Exercice 2017

41600 - COMMUNE DE JOUÉ L'ABBE -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	705 182,09	1 354 448,90	2 059 630,99
Titres de recettes émis (b)	103 143,87	881 937,34	985 081,21
Réductions de titres (c)	285,18	0,00	285,18
Recettes nettes (d = b - c)	102 858,69	881 937,34	984 796,03
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	705 182,09	1 354 448,90	2 059 630,99
Mandats émis (f)	208 425,78	756 731,59	965 157,37
Annulations de mandats (g)	0,00	2 033,20	2 033,20
Dépenses nettes (h = f - g)	208 425,78	754 698,39	963 124,17
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		127 238,95	21 671,86
(h - d) Déficit	105 567,09		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Le Conseil Municipal doit délibérer.

→ Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2017 - (ANNEXE 2)

Monsieur le Maire, fait lecture du Compte Administratif 2017 en section fonctionnement et investissement.

Il ressort un excédent de fonctionnement de l'exercice de 127 238,95€ et un déficit d'investissement de 105 567€09 hors restes à réaliser.

Balance générale										
416 - JOUE L'ABBE / 1 - COMMUNE DE JOUE L'ABBE / 2017										Date : 23/02/2018 15:08

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	705 182,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	705 182,09 €	0,00 €	0,00 €	208 425,78 €	208 425,78 €	498 756,31 €
Recette	705 182,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	705 182,09 €	0,00 €	0,00 €	102 858,69 €	102 858,69 €	602 323,40 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								105 567,09 €	105 567,09 €	
Fonctionnement										
Dépense	1 354 448,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 354 448,90 €	0,00 €	0,00 €	754 698,39 €	754 698,39 €	599 750,51 €
Recette	1 354 448,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 354 448,90 €	0,00 €	0,00 €	881 937,34 €	881 937,34 €	472 511,58 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	127 238,95 €	127 238,95 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 671,88 €	21 671,88 €	
Déficit										

Et cf. : ANNEXE 2

DETAIL FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	253 652,11€	013 atténuations de charges	18 511,25€
012 charges de personnel et frais assimilés	383 287,71€	70 produits des services	74 678,25€
022 dépenses imprévues	14 800,00€	73 impôts et taxes	396 374,00€
65 autres charges de gestion courante	9 764,42€	74 dotations, subventions et participations	349 895,02€

66 charges financières	40 079.24€	75 autres produits de gestion courante	11 692,48€
		76 produits financiers	21,00€
67 titres annulés exercice antérieur	5 044.75€	77 produits exceptionnels	30 765.34€
TOTAL REALISE	754 698.39€	TOTAL REALISE	881 937,34€

023 - Virement à la section d'investissement : 522 791,66€

002 - Résultat de fonctionnement reporté : 511 304.33€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 127 238,95 €

SECTION INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES		RECETTES	
041 opérations patrimoniales		041 opérations patrimoniales	
16 emprunts et dettes assimilées	65 261.07€	10 dotations, fonds divers et réserves, FC TVA	79 171,00€
20 immobilisations incorporelles	8340.40€	13 subventions d'investissement	23 687,69€
21 immobilisations corporelles	117 077,50€		
23 immobilisations en cours	17 746.81€		
TOTAL REALISE	208 425,78€	TOTAL REALISE	102 858,69€

001- Solde d'exécution reporté : / €

021- Virement de la section de fonctionnement : 522 791,66€

DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE : 105 567,09€

Lecture est faite des chapitres du compte administratif, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et nomme Madame Thuard comme Présidente de séance avant de quitter la salle.

→ Les membres du Conseil Municipal adoptent le Compte Administratif 2017 de Joué l'Abbé à l'unanimité

Affectation du résultat 2017 - (ANNEXE 3)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Janny MERCIER, Maire, après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, constatant les résultats suivants :

Résultat de l'exercice : 127 238.95 €

Résultats antérieurs reportés : 599 848,90 €

Résultat cumulé à affecter excédent de : 727 087,85€

Résultat de Clôture 2017 (déficit Investissement/001) 156 165,52€

Reste à Réaliser 2017 149 618,00€

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de la manière suivante, validée par Monsieur BUCHET, Receveur :

<i>Affectation en réserves R1068 en investissement :</i>	215 783,52€
<i>Report en fonctionnement R 002:</i>	511 304,33€

→ Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

Vote des subventions 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient dès à présent de réfléchir aux montants envisagés pour l'année 2018.

✚ « Commission JEUNESSE-CULTURE-SPORT »

Rapporteur : Patrick RIVIERE

Groupe « jeunesse-famille-vie associative ».

La commission s'est réunie **le jeudi 15 février 2018** afin de procéder à l'étude des demandes de subventions.

En préambule Patrick Rivière a rappelé :

Les règles d'attribution des subventions aux associations
(Conseil Municipal du 29/01/2016)

Critères

Sont éligibles :

- Les associations à but non lucratif ayant pour objet de mettre en place des activités de loisirs, sportives, culturelles à destination des jeunes, apportant une animation sur la commune ou répondant à un intérêt général.
- Les associations caritatives.
- Les associations créant du lien social.
- L'association des AFN et le corps des sapeurs pompiers.

Sont prioritaires les associations ayant leur siège social à Joué l'Abbé ou sur la polarité.

Ne sont pas éligibles :

- Les regroupements de professionnels.
- Les associations à caractère politique ou confessionnel.
- une association qui se créerait en concurrence avec une association existante.

Il précise que les associations ayant leur siège à Joué l'Abbé ont reçu **un courrier en date du 12 janvier 2018** les invitant à déposer les demandes au plus tard **le samedi 10 février 2018**.

Pièces à joindre aux demandes :

- Le compte de résultat de l'année écoulée
- l'état de trésorerie à l'issue de cet exercice
- le budget prévisionnel
- les éventuels projets

- un RIB
- la composition du Bureau

Toute demande incomplète ou non remise à la date fixée ne sera pas étudiée.

Règles d'attribution

Pour les associations qui se verront attribuer une subvention le montant attribué cette année ne devra pas excéder le montant attribué l'année passée.

Nombre de dossiers recus : 25

- Associations ayant le siège à Joué l'Abbé : **10**
- Associations ayant le siège hors Joué l'Abbé : **1**
- Autres associations subventionnées l'année passée : **5**
- Autres associations non subventionnées l'année passée : **9**

L'ensemble des associations concernées ont fait le nécessaire dans les délais, à l'exception de l'association « Portes du Maine –Heviz ». D'autres associations ont ou avaient déjà déposé des demandes.

EXAMEN DES DEMANDES

En séance du conseil

Présentation d'un tableau sur lequel est indiqué

- Le nom de l'association.
- le montant de la subvention versée en 2017.
- le montant demandé en 2018.
- le montant proposé par la commission.

Reprise de chaque demande dont la majorité n'appelle pas de remarque particulière, la commission proposant d'accorder le montant de subvention demandé.

Cependant quelques précisions sont nécessaires :

- Génération Mouvement : (pas de détail des subventions reçues en 2017).
- Coopérative scolaire : subvention calculée en fonction du nombre d'élèves : 3.58€ par élève, Nombre d'élèves 156. Afin de maintenir la subvention au même niveau que celle attribuée en 2017, la commission propose un montant de 580 € (participation de 3.71€). Cependant la participation par élève reste fixée à 3.58 € pour les années à venir.
- FC JAG : (pas de détail des subventions reçues en 2017).
- Joué en fête : Versement de 1500 € à l'école.
- APE : Versement à l'école 2161.89 €.
- CCAS : Pas de besoin de fonds pour 2018.
- Roller Skating des Portes du Maine : Dans le bilan déficitaire de 2016/2017 la subvention attribuée par Joué l'Abbé ne figure pas car versée après la clôture de l'exercice.

Pour les autres demandes des associations non communales ou dont le siège n'est pas sur la polarité, les demandes n'appellent pas de commentaires, excepté pour :

- Société de pêche de la BAZOGE (AAPPMA) : pas de demande au jour de la réunion de la commission, mais récupérée en mairie le samedi 17 février 2018.
- Association Sarthoise des amis de la Santé et SOS Amitiés : Pas de demande. Les membres de la commission s'interrogent même sur l'existence de ces 2 associations et proposent l'attribution d'une subvention de 35 € sous réserve. Après discussion, le conseil décide de maintenir la somme de 40 € comme l'année passée sous réserve à SOS Amitiés.

- Club Handisport de Maule St Saturnin : pas de demande. Après discussion la commission avait décidé de ne pas prévoir de subvention. Après réflexion la position prise par la commission paraît incohérente et mérite d'être revue. Le conseil décide d'attribuer la somme de 120 € sous réserve de réception d'une demande.

Pour les associations non subventionnées en 2017 :

- ✚ Hand club La BAZOGE : pas de demande au jour de la réunion de la commission, mais récupérée en mairie le samedi 17 février (pas de cachet de réception en mairie).

TABLEAU DES PROPOSITIONS

Associations ayant le siège à JOUE	Votées 2017	Demandées 2018	Proposées	Votées 2018
Généralités Mouvement	115	<i>Pas de montant</i>	115	115
Coopérative scolaire	580	X3.58	580	580
FC J.A.G	1000 + 4000	<i>Pas de montant + 4000</i>	1000+4000	1000+4000
M.J.C	1700	2000	1700	1700
Fête du Pommé	2000	1700	2000	2000
Joué en Fête	300	300	300	300
Faso Deme	300	300	300	300
MJC-JAM Basket	2000	2000	2000	2000
Association des Parents d'élèves	300	300	300	300
UNC/AFN	100	<i>Pas de montant</i>	100	100
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Joué l'Abbé	300	300	300	300
Centre Communal d'Action Sociale	2000		-	
Associations n' ayant pas le siège à JOUE				
Portes du Maine Heviz	<i>Pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>	-	
Roller Skating des Portes du Maine	400	<i>Pas de montant</i>	400	400
Autres Associations				
AFM/téléthon	35	<i>Pas de montant</i>	35	35
Aide Sociale à domicile en milieu rural De La Bazoge(ADMR)	40	<i>Pas de demande</i>	40	40
Amicale des Sapeurs Pompiers de Souigné sous Ballon	50	<i>Pas de demande</i>	50	50
Amicale des Sapeurs Pompiers de Ste Jamme/Sarthe	50	<i>Pas de demande</i>	50	50
Asso Sarthoise des Amis de la Santé	35 <i>(sous réserve)</i>	<i>Pas de demande</i>	35 <i>(sous réserve)</i>	35 <i>(sous réserve)</i>
Club Handisport de Maule St Saturnin	120	<i>Pas de demande</i>	-	120 <i>(sous réserve)</i>
Jardinier Sarthois Section de Ballon	35	<i>Pas de montant</i>	35	35
La Prévention Routière	35	<i>Pas de montant</i>	35	35
Société de Pêche de la Bazoge	30 + coupe	<i>Pas de montant*</i>	30 + coupe	30 + coupe
S.O.S Amitié	40 <i>(sous réserve)</i>	<i>Pas de demande</i>	35 <i>(sous réserve)</i>	40 <i>(sous réserve)</i>
Subvention Exceptionnelle Collège de Ballon	400	<i>Pas de demande</i>	400 <i>(sous réserve)</i>	400 <i>(sous réserve)</i>
Association Régionale des Mutilés de la voix	50	<i>Pas de montant</i>	50 <i>(si bilan et RIB)</i>	50 <i>(si bilan et RIB)</i>

TOTAL proposé	16015		13890	14015
Provision pour subventions à attribuer	1485		1610	1485
TOTAL	17500		15500	15500

→ Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire 2018 - (ANNEXE 4)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réfléchir sur les dépenses d'investissement 2018.

Chapitre	Cpte d'affectation	INTITULE COMPTABLE	DETAILS - OBSERVATIONS	DEPENSES		RECETTES
				FONCTION-NEMENT	INVESTIS-SEMENT	
CADRE DE VIE - PATRIMOINE - URBANISME - VOIRIE						
20	202	Frais d'études	Provision pour PLU si modifications		1 000€	
20	2031	Frais d'études	Aménagement "rue de l'Eglise"/ Notaire Les Chapuisières / Acte Atesart		2 500€	
21	2111	Terrains Nus	RAR achat terrain CCMS		20 000 €	
21	2121	Plantations Arbres	Plantation arbres		2 000€	
21	2128	Autres agencements de terrains	Liaison douce 1 côté RAR de 2017		127 998€	
13	1348	Autres	Subventions potentielles Liaison Douce dont RAR de 2017			95 000€
21	21578	Autre matériel et outillage Voirie	Radar pédagogique et signalétique		5 300€	
21	21578	Autre matériel et outillage Voirie	Gyrobroyeur et Desherbeur thermique		4 200€	
21	2151	Réalisat° extens° Voirie via une entreprise	Travaux de Voirie - Programme 2018		16 100€	
21	2151	Réalisat° extens° Voirie via une entreprise	Reseau "Bouttier"		5 000€	
21	2151	Réalisat° extens° Voirie via une entreprise	Régul de 2013 (écriture sentier piétonnier) vu avec TP		500€	
21	2184	Mobilier	Mobiliers d'extérieurs (bancs etc...)		1 300 €	
21	2188	Autres immobilisations	Panneau extérieur solaire pour communication		9 000 €	
23	2316	Restauration d'œuvres d'art	Programme en cours de la Restauration des Statues de l'Eglise		6 800€	
23	2316	Restauration	Nouveau		6 700€	

		d'œuvres d'art	Programme/Restauration 1 statue à l'Eglise			
13	1322	Subvention DRAC	Pour restauration Statues (solde à percevoir sur prog en cours)			3 829€
13	1322	Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL	Pour restauration Statues (solde à percevoir sur prog en cours)			1 941€
13	1322	Subvention DRAC	Pour restauration Statues sur nouveau programme			1 750€
13	1322	Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL	Pour restauration Statues sur nouveau programme			700€
11	615231	Entretien et réparation Voirie	Fauchage	5 000€		
11	615231	Entretien et réparation Voirie	Voirie entretien et curage Fossés	18 000€		
11	61524	Bois et Forêts	Abattage d'Arbres	1 000€		
11	617	Etudes et Recherches	Publicité / Travaux d'aménagement cimetière	1 500€		
60	6068	Fleurissement	Fleurissement du bourg / Printemps / Automne + Sapins Noël	3 800€		
			Sous total :	29 300€	208 398€	103 220 €

ECOLE

21	21568	Autre matériel outillage d'incendie	Bloc de secours		600€	
21	2183	Matériel bureautique informatique	3 ordinateurs portables		1 800€	
21	2184	Mobilier	Tables et chaises pour classe		2 700€	
23	2135	Constructions	Isolation Préau Ecole Maternelle		6 700€	
23	2135	Constructions	Carrelage dans les sanitaires Ecole maternelle		6 000€	
11	6232	Fêtes et Cérémonies	Animation 11 Nov Centenaire avec La Guierche	2 000€		
61	6184	Verserment organismes de formation	Formation des personnels SST /CACES etc	2 500€		
61	615221	Entretien et réparations de batiments publics	Peinture Préau Ecole	5 200€		
			Sous total :	9 700€	17 800€	- €

MAIRIE - ADMINISTRATION GENERALE - EQUIPEMENT SERVICE TECHNIQUES ET DIVERS (commerce Local)						
21	2184	Mobilier	Siège pour agent d'accueil		500€	
21	2188	Autres immobilisations	Centrale de refroidissement pour restaurant scolaire		3 500€	
21	2183	Matériel bureautique informatique	Borne informatique pour administrés / Accueil		1 000€	
21	2183	Matériel bureautique informatique	Ordinateur Serveur Mairie (RAR de 2017)		1 620€	
20	2055	Concessions et droits similaires	Renouvellement licences informatique (Berger Levrault et autres)		3 500 €	
21	2188	Autres immobilisations	Remplacement porte du commerce local		3 500€	
21	2182	Matériel de transport	Véhicile électrique pour service technique		22 000€	
11	6232	Fêtes et Cérémonies	Nouvelles animations : 11 Nov Centenaire avec La Guierche + Peintres dans le Bocage	4 000€		
			Sous total :	4 000€	35 620€	- €
AUTRES SERVICES : SALLE DES SPORTS / SALLE POLYVALENTE / RESTAURANT SCOLAIRE						
21	2184	Mobilier	Tables et Chaises pour salle polyvalente		2 700€	
21	2188	Autres immobilisations	Centrale de refroidissement pour restaurant scolaire		3 500€	
21	2135	Installations générales	Chauffe-eau pour Salle Polyvalente		800€	
61	615221	Entretien et réparations de bâtiments publics	Sol du Gymnase à refaire suite à sinistre	20 000€		
			Sous total :	20 000€	7 000€	- €

→ Les membres du Conseil Municipal valident le Débat d'orientation Budgétaire 2018 pour la commune de Joué l'Abbé à la majorité soit : 11 voix « pour » et 3 Abstentions.

Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire présente les simulations suivantes aux membres du conseil municipal afin de voter les taux

PROPOSITIONS ANNÉE 2018							
TAXE	Nvelle BASE	TAUX %	% augmentation	soit en plus	Nouveau Taux	soit % applicable	MONTANT
HABITATION**	867 100,00 €	17,54	1,50%	0,2631	17,8031	17,80%	154 343,80 €
FONCIERE (bâti)	658 500,00 €	26,44	1,50%	0,3966	26,8366	26,84%	176 741,40 €
FONCIERE (non bâti)	73 000,00 €	41,05	1,00%	0,4105	41,4605	41,46%	30 265,80 €
Produits attendus							361 351,00 €
PROPOSITIONS ANNÉE 2018							
TAXE	BASE	TAUX %	% augmentation	soit en plus	Nouveau Taux	soit % applicable	MONTANT
HABITATION**	867 100,00 €	17,54	1,50%	0,2631	17,8031	17,80%	154 343,80 €
FONCIERE (bâti)	658 500,00 €	26,44	1,50%	0,3966	26,8366	26,86%	176 873,10 €
FONCIERE (non bâti)	73 000,00 €	41,05	0,50%	0,20525	41,25525	41,25%	30 112,50 €
Produits attendus							361 329,40 €
TAXE	BASE	TAUX %	% augmentation	soit en plus	Nouveau Taux	soit % applicable	MONTANT
HABITATION**	867 100,00 €	17,54	1,00%	0,1754	17,7154	17,71%	153 563,41 €
FONCIERE (bâti)	658 500,00 €	26,44	1,00%	0,2644	26,7044	26,70%	175 819,50 €
FONCIERE (non bâti)	73 000,00 €	41,05	0,50%	0,20525	41,25525	41,25%	30 112,50 €
Produits attendus							359 495,41 €
TAXE	BASE	TAUX %	% augmentation	soit en plus	Nouveau Taux	soit % applicable	MONTANT
HABITATION**	867 100,00 €	17,54	0,50%	0,0877	17,6277	17,63%	152 869,73 €
FONCIERE (bâti)	658 500,00 €	26,44	0,50%	0,1322	26,5722	26,58%	175 029,30 €
FONCIERE (non bâti)	73 000,00 €	41,05	0,50%	0,20525	41,25525	41,25%	30 112,50 €
Produits attendus							358 011,53 €

Proposition de Monsieur Le Maire :

- Augmentation taxe d'habitation : 1.5%
- Augmentation taxe foncière (bâti) : 1.5%
- Augmentation taxe foncière (non bâti) : 0.5%

→ Les membres du Conseil Municipal adoptent à la majorité (10 voix « pour » et 1 abstention et 3 voix « contre ») l'augmentation des taux proposés comme suite :

- Augmentation taxe d'habitation : 1.5%
- Augmentation taxe foncière (bâti) : 1.5%
- Augmentation taxe foncière (non bâti) : 0.5%

Délibération pour confier l'acte de la Manchonnerie à l'ATESART

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de rédiger un acte concernant la Manchonnerie. Il propose de confier celui-ci à l'ATESART.

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.**

Délibération pour demande de subvention « amende de police »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la campagne de prévention et sécurisation des abords de l'école, il est en projet d'investir dans un radar pédagogique.

Pour soutenir cet investissement, il propose de demander une subvention « amende de police » aux services des routes du département.

→ **Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à déposer un dossier.**

Délibération pour demande de subvention « DETR »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018 le projet d'affichage, le véhicule des services techniques et l'isolation phonique et thermique du préau de l'école maternelle.

Le conseil doit :

- Autoriser M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2018
- Attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- Attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité**

Délibération Adhésion AMF 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que chaque année, la collectivité est adhérente à l'association des Maires de France et de Sarthe.

Il propose de reconduire cette adhésion qui s'élève à 368€41 pour l'année 2018 se composant comme suit : Adhésion à l'Association des Maires de Sarthe pour 158€40 et Cotisation à l'Association des Maires de France (Paris) pour 201€01.

→ **Les membres du conseil municipal votent « pour » à l'unanimité.**

Comptes rendus des commissions

✚ **Motion de soutien à la ligne TER Tours/ LeMans / Alençon / Caen,**

Monsieur le Maire présente la **Motion de soutien à la ligne TER Tours/ LeMans / Alençon / Caen**, qui est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite ensuite les adjoints à présenter les travaux de leurs commissions.

✚ **Commission bâtiments communaux du 13 février 2018**

(Rapporteur : Pascal CHOPLIN)

➤ **Proposition d'aménagements des tarifs de location de la salle polyvalente**

Les tarifs de location de la salle polyvalente sont inchangés depuis le 1^{er} janvier 2015, un réajustement est donc proposé par la commission. D'autre part, il est constaté que le paiement des consommations électriques est parfois mal compris des locataires qui ne l'avaient pas inclus dans le budget de leur soirée et qui peut être conséquent notamment en période hivernale.

La commission propose d'inclure dans les différents tarifs de location un forfait électricité calculée par rapport à la moyenne des consommations constatées en 2017 du 1^{er} mai au 30 septembre (période estivale 70 kw/h jour) et du 1^{er} octobre au 30 avril (période hivernale 125 kw/h) au-delà de consommation forfaitaire un supplément de 0.32 kw/h sera facturé.

La commission propose également de mettre en place une caution ménage afin de sensibiliser les locataires à rendre les locaux en parfait état de propreté et de rangement.

Le tarif ci-dessous applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 est proposé au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité.

Location de la salle polyvalente	Habitants de Joué l'Abbé		Habitants hors commune	
	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER
	Consommation électrique 70 kw/h inclus*	Consommation électrique 125kw/h inclus*	Consommation électrique 70 kw/h inclus*	Consommation électrique 125kw/h inclus*
Vin d'honneur, théâtre, réunion, conférence, concours de cartes, thé dansant, spectacle	130,00	150,00	130,00	150,00
Repas dansant (ou non) un jour	200,00	220,00	250,00	270,00
Location 2ème jour	70,00	90,00	140,00	160,00
Caution à la réservation	320,00	320,00	400,00	400,00
Caution ménage y compris association	80,00	80,00	80,00	80,00
Association locale	Gratuite	Gratuite		

** Au-delà de consommation forfaitaire un supplément de 0.32 kw/h sera facturé.*

Location de mobilier	Habitants de Joué l'Abbé	Habitants hors commune
Tables	1,50	
Chaises	0,50	
Forfait minimum de location	35,00	
Caution à la réservation	150,00	

La commission propose enfin d'octroyer pour cette année, dans l'hypothèse où Mr et Mme EVENISSE solliciterait la location de la salle polyvalente pour y organiser un réveillon une location gratuite en ne facturant que les consommations électriques au tarif de 0,32 € kw/h ceci en soutien à notre commerce local.

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.**

➤ **Travaux projetés sur les bâtiments communaux**

Des devis ont été établis sur des travaux portant sur les bâtiments scolaires afin de les étudier dans le cadre du budget 2018 :

- Réfection des toilettes maternelles (pose de faïence et mise en peinture des murs et plafond)
- Pose d'un fond plafond isolant thermiquement et phoniquement dans le préau maternelle et mise en peinture des murs

➤ **Programme de restauration des statues de l'église**

La statue de Vierge à l'enfant restaurée par l'atelier de Mme BLOSSIER à Tours est terminée, la statue devrait rejoindre son emplacement dans l'église le 23 février 2018.

➤ **Autre point évoqué**

La disparition prochaine du point d'apport volontaire va entraîner la reprise par la communauté de communes des containers de collecte, seule la collecte du verre demeure.

La communauté de communes nous demande si nous souhaitons les laisser aux mêmes endroits ou si nous voulons les disposer à différents endroits du village.

→ Après discussion, il est décidé de maintenir les lieux actuels de collecte du verre (plateforme apports volontaires et salle polyvalente).

✚ **Commission voirie**

(Rapporteur : David SOUCHU)

➤ **Sécurité Routière :**

L'Association des Maires de France nous a informé qu'un Document général d'orientation (DGO) sur la sécurité routière 2018-2022 piloté par la Préfecture était en cours d'élaboration. La commune a été invitée à participer par le biais du référent sécurité routière à une réunion le mercredi 14 février 2018 à la Préfecture (Salle Busson).

Deux thèmes ont été abordés en matière de sécurité routière pour la période 2018-2022 et la mise en place du Plan départemental d'action de la sécurité routière (PDASR).

- Le premier « Protéger les usagers vulnérables et prévenir les comportements dangereux ».
- Le second « Assurer un meilleur partage de la voirie ».

David SOUCHU est intervenu en indiquant que plusieurs actions de sensibilisation étaient en place, notamment :

- ✓ La mise en place de radars pédagogiques qui permettent de démystifier le nombre d'infractions et les vitesses pratiquées sans nier les comportements irresponsables.
- ✓ Les réunions de quartiers qui permettent d'aborder tous les sujets vécus au quotidien par les Joyeux. Principalement la sécurité, où il est régulièrement rappelé que c'est l'affaire de tous et pas que sur notre commune.
- ✓ Le site internet de la commune rappelant les actions mises en place.

➤ **Liaison Douce Joué l'Abbé**

Les travaux de voirie/assainissement ont été réceptionnés avec réserve car l'entreprise Pigeon ne peut pas réaliser le revêtement en sable ciment correctement avec les conditions climatiques du moment (température et pluviométrie).

L'éclairage public est mis en place mais nécessite quelques derniers ajustages notamment sur la partie avec détection de mouvements.

Quelques désagréments sont apparus avec l'installation électrique mis en place par l'entreprise Aubier pour l'électrification du portail de Mme Vaugarny.

Après plusieurs relances de la commune à l'entreprise (mail, téléphone et courrier) l'installation devrait bientôt être opérationnelle.

➤ **Programme Voirie**

La commission voirie s'est réunie le samedi 10 février 2018 à 9h30. Toute l'équipe s'est rendue sur les différents chantiers réalisés conformément au programme de 2017 et a pu constater l'efficacité notamment des travaux de curage de l'exutoire de la Charbonnerie (ZA des petites Forges).

Après repérage et recensement des besoins pour l'année 2018, la commission a proposé au conseil un programme qui assure la continuité des travaux déjà engagés en prenant en compte les urgences qui apparaissent.

Comme les autres années un programme d'entretien des accotements sera mené.

➤ **LGV Bretagne -Pays de la Loire :**

Deux réunions ont eu lieu à Savigné l'Évêque le mercredi 15 novembre 2017 et à Neuville sur Sarthe le vendredi 9 février 2018.

La ligne est en activité depuis le 2 juillet 2017. 24 communes sont traversées en Sarthe et beaucoup de personnes sont impactées par de nombreuses nuisances (sonores, de vibration, dévalorisation de biens immobilier...).

Eiffage annonçait 35 passages par jours avec un faible impact sonore et nous en serions environ à 90 passages dont six de nuit. Dans la journée les vitesses seraient de l'ordre de 320 à 350 km/h. Des trains de fret sont attendus dès le printemps tout au long de la nuit. Malgré une campagne de mesures en cours, le respect des normes nationales des infrastructures ferroviaires sera probablement constaté (55 à 65 dB selon les horaires de passages) malgré des pointes qui seront probablement autour de 90 à 110 dB.

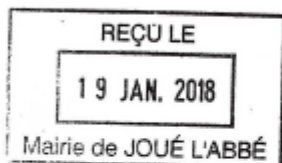
Questions diverses

- Lecture de la lettre du Président du Comice Agricole de Joué l'Abbé et réponse de Mr Le Maire. (*Cf. courriers en annexe*)
- Lecture de la lettre aux parents pétitionnaires City Stade.

→ Prochain conseil municipal : Vendredi 23 Mars 2018 à 18h30

→ **Fin de la séance à : 0H10**

Triger Thierry, président de l'association du comice agricole 2016
L'Orée du Chêne
72380 Joué l'Abbé



Mr le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
Mairie de Joué l'Abbé
72380 Joué l'Abbé

Objet : don du solde financier de l'association.

Joué l'Abbé, le 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

L'association du comice agricole de Joué l'Abbé 2016 a été dissoute le 30 mars 2017. Les membres et les bénévoles de l'association ont été consultés pour le choix de l'utilisation du solde positif du comice de 1774,01€.

Il a été décidé l'acquisition d'un cadran solaire. Par conséquent, nous donnons à la commune de Joué l'Abbé ce solde pour qu'elle puisse choisir le cadran et l'installer dans le lieu qui lui semblera le plus pertinent.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

Thierry Triger, président de l'association du comice agricole de Joué l'Abbé 2016

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thierry Triger', written in a cursive style.



Joué l'Abbé, le 31 janvier 2018

Monsieur Janny MERCIER
Maire de Joué l'Abbé
A
Monsieur TRIGER Thierry
L'Orée du Chêne
72380 JOUE L'Abbé

Nos réf. : 02-2018/JM-EEP

Objet : votre courrier du 31/12/2017

Monsieur Le Président

J'accuse réception de votre courrier en date du 31/12/2017 reçu le 19 janvier 2018 en mairie.

Votre intention d'utiliser le solde de votre exercice à l'achat d'un cadran solaire me paraît intéressante. Vous souhaitez remettre à la commune la somme dont vous disposez (1774€01) afin qu'elle réalise ce projet.

Plusieurs points méritent notre attention.

- La commune n'a pas été destinataire des statuts qui devraient préciser à qui est dévolu l'actif.
- Aucun bilan financier ne nous est parvenu.
- Votre association serait dissoute depuis près d'un an.
- Nous n'avons pas été destinataires du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Je ne peux dans ces conditions soumettre votre proposition au conseil municipal qui doit délibérer pour accepter un chèque.

Je vous suggère d'acquérir vous-même ce cadran solaire, ou d'en charger une autre association de la commune.

La réalisation nécessitera de toute façon l'accord du maire puisque l'installation se fera sur le domaine public.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire
Janny Mercier